

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. :
	Année : 2022
	N° Fonction :
	Version : 1

## **DMA125A - PSYCHOLOGUE POUR LE SERVICE DE PEDIATRIE (H/F)**

### **1. La fonction de Psychologue pour le service de Pédiatrie dans son contexte.**

Sous la responsabilité du Chef des Psychologues et en collaboration avec le Responsable de la Pédiatrie, le Psychologue participe à l'évaluation des patients hospitalisés en Pédiatrie et aux Urgences pédiatriques. Dans le cadre d'une prise en charge globale du patient pédiatrique, il participe aux réunions pluridisciplinaires organisées au sein du service.

### **2. Le contenu de la fonction.**

#### **a) Sa position hiérarchique (organigramme) :**

Le poste de Psychologue pour le service de Pédiatrie se situe au niveau de l'organigramme de la Direction médicale. Il dépend hiérarchiquement du Chef des psychologues.

#### **b) Les missions de la fonction :**

Le Psychologue en pédiatrie doit, en tenant compte des principes de fonctionnement de l'Institution, assurer les missions générales suivantes :

- Aborder l'enfant hospitalisé dans sa globalité en tenant compte de son environnement familial, social, économique et culturel, de sa personnalité et de sa problématique médicale ;
- Prévenir les souffrances psychiques durant l'hospitalisation ;
- Contribuer au diagnostic clinique et proposer des projets thérapeutiques adaptés ;
- Assurer le suivi psychologique durant l'hospitalisation en pédiatrie ;
- Participer à l'approche pluridisciplinaire en vue d'établir un plan de soin adapté ;
- Développer et veiller à l'humanisation des soins en collaboration avec l'équipe ;
- Offrir un lieu d'écoute aux familles des patients hospitalisés ;
- Assurer un soutien aux équipes soignantes dans la compréhension du fonctionnement psychologique des patients pédiatriques ;
- Travailler en collaboration avec les services psychosociaux extérieurs existants ;
- Participer aux réunions de l'unité médico-psychologique.

#### **c) Les compétences :**

##### **- Les compétences génériques.:**

- Esprit d'équipe et de collaboration,
- Aptitude à la communication claire écrite et orale,
- Ouverture aux changements/adaptabilité,
- Capacité à réagir de manière calme, assurée et posée,
- Être orienté, tant de manière anticipative que réactive, vers l'amélioration continue de son propre fonctionnement,
- Capacité d'écoute et de médiation,

- Capacité d'apprentissage : actualisation des connaissances, mise à profit de l'expérience et des suggestions des autres pour son propre développement et celui des autres,
- Disponibilité, bienveillance, discrétion, ...

- **Les compétences pratiques :**

- Avoir le sens de l'initiative,
- Faculté de chercher à atteindre des objectifs dans le cadre des possibilités et contraintes et de gérer les attentes concurrentes des partenaires,
- S'attacher à l'orientation vers le patient ;
- Capacité à gérer des situations de crise.

### **3. Les modalités d'exercice**

- a) **Grade** : Psychologue
- b) **Fonction IFIC** : 5070 – Psychologue clinique
- c) **Barème** : A1 Sp
- c) **Horaire** : Régime de travail variable avec des horaires flottants dans le respect du règlement de travail et de la législation sociale.

### **4. Les conditions d'accès**

- Diplôme de licencié (master) en psychologie clinique avec option enfants/adolescents;
- Disposer du visa et de l'agrément ;
- Disposer d'une expérience d'un an dans une fonction similaire ;
- Réussite de l'examen de sélection.

### **5. Les atouts**

- Expérience avec le public cible.
  - Expérience en milieu hospitalier.
-